

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2016

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	5
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	6
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	7
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	7
2.2. RECETTES.....	8
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	9
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	9
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	10
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	10
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX (EN €).....	10
ANNEXE 1 : COMPETENCE FACULTATIVE ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	11

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Communauté de Communes Cœur de Savoie est compétent en matière d'assainissement non collectif sur l'ensemble de son territoire.

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : **Communauté de Communes Cœur de Savoie**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **EPCI**
- Compétences liée au service :

Compétences obligatoires :

- Contrôle des installations
 - 1^{er} contrôle de bon fonctionnement
 - Contrôle périodique de bon fonctionnement
 - Contrôle de conception
 - Contrôle de bonne exécution
 - Contrôle vente

Compétences optionnelles

- Traitement des matières de vidanges
- Entretien des installations
- Réhabilitation des installations (animation des opérations de réhabilitation)
- Réalisation des installations

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.)

L'ensemble du territoire est concerné par le service en 2016 (soit 43 communes) :

Apremont	Chignin	La Rochette	Presle
Arbin	Coise-St Jean Pied Gauthier	La Table	Rotherens
Arvillard	Cruet	La Trinité	St Jean de la Porte
Betton-Bettonnet	Détrier	Le Pontet	St Pierre d'Albigny
Bourget-en-Huile	Etable	Le Verneil	Ste Hélène du Lac
Bourgneuf	Francin	Les Marches	St Pierre de Soucy
Chamousset	Fréterive	Les Mollettes	Villard-d'Héry
Chamoux-sur-Gelon	Hauteville	Montendry	Villard-Léger
Champlarent	La Chavanne	Montmélian	Villard-Sallet
La Chapelle Blanche	La Croix de la Rochette	Myans	Villaroux
Châteauneuf	Laissaud	Planaise	

- Existence d'une CCSPL Oui **Non**
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : **Non**
Certaines communes de Cœur de Savoie n'ont pas de zonage d'assainissement
- Existence d'un règlement de service **Oui, date d'approbation : 18/12/2014** Non

1.2. *Mode de gestion du service*

Le service est exploité en

- régie**
- régie avec prestataire de service
- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Communes	Données en vigueur au 1er janvier 2016			
	Population légale 2014	Nb de logement 2014	Nb d'ANC	Estimation de la population en ANC
Apremont	1 010	495	249	508
Arbin	807	378	3	6
Arvillard	842	446	44	83
Betton-Bettonnet	306	143	109	233
Bourgneuf	685	282	17	41
Chamousset	576	251	41	94
Chamoux-sur-Gelon	904	468	76	147
Champ-laurent	41	69	67	41
Châteauneuf	844	385	68	149
Chignin	877	431	11	22
Coise-St Jean Pied Gauthier	1 205	534	136	307
Cruet	1 017	495	126	259
Détrier	419	189	7	16
Étable	383	190	21	42
Francin	915	392	22	51
Fréterive	536	260	204	421
Hauteville	344	163	100	211
La Chapelle-Blanche	546	248	32	70
La Chavanne	648	249	50	130
La Croix-de-la-Rochette	346	162	32	68
La Rochette	3 693	1781	33	68
La Table	451	316	237	338
La Trinité	336	168	113	226
Laissaud	659	293	21	47
Le Bourget-en-Huile	148	138	122	148
Le Pontet	137	141	125	137
Le Verneil	92	81	83	92
Les Marches	2 526	1147	216	476
Les Mollettes	787	315	16	40
Montendry	60	54	37	60
Montmélian	4 129	1907	0	0
Myans	1 155	521	40	89
Planaise	507	230	86	190
Presle	428	288	82	122
Rotherens	353	136	2	5
St Jean de la Porte	884	434	41	84
St Pierre d'Albigny	3 880	1999	120	233
Ste-Hélène-du-Lac	729	312	68	159
St-Pierre-de-Soucy	415	215	160	309
Villard-d'Héry	261	113	16	37
Villard-Léger	506	238	163	347
Villard-Sallet	285	143	119	237
Villaroux	223	88	85	215
TOTAL	35 895	17 288	3 400	6 559
			soit :	18%

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ **6500 habitants**, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de **35 895 habitants** (soit **≈18 %** de la population totale).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2015	Exercice 2016
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	0	0
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
30	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	30	30
30	Pour les autres installations, délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	10
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2016 est de 80.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité : la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager : la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Compétences obligatoires		
	Coeur de Savoie	Coeur de Savoie
Contrôle de conception des installations neuves	150 €	150 €
Contrôle d'exécution des installations neuves	200 €	200 €
1 ^{er} contrôle de bon fonctionnement	165 €	165 €
Autre contrôle de bon fonctionnement (à partir du 2 ^e passage)	130 €	130 €
Contrôle dans le cadre d'une vente	200 €	200 €
Absence au RDV – déplacement inutile	50 €	50 €
Obstacle aux missions de contrôle du SPANC	Majoration de 100 % de la redevance	Majoration de 100 % de la redevance
Compétences facultatives		
Entretien des installations d'assainissement non collectif	Voir annexe 1	Voir annexe 2

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **06/11/2014** effective à compter du 01/01/2015 fixant les tarifs harmonisés pour 2015
- Délibération du **17/12/2015** effective à compter du 01/01/2016 fixant les tarifs SPANC
- Délibération du **15/12/2016** effective à compter du 01/01/2017 fixant l'actualisation des tarifs vidange

2.2. Recettes

	Exercice 2015			Exercice 2016		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	46 319,57 €		46 319,57 €	50 679,98€		50 679,98 €
Facturation du service facultatif en € HT (vidange)	0 €		0 €	36 700 €		36 700 €
Autres prestations auprès des abonnés en €	0 €		0 €	0 €		0 €
Contribution exceptionnelle du budget général en €	27 140 €		27 140 €	0 €		0 €
Autre en € : subvention agence de l'eau.....	7 510 €		7 510 €	2 180 €		2 180 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2016,**
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2016.**

Suite à l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, les installations conformes au titre du RPQS regroupent désormais :

- les installations conformes suite aux contrôles prévus à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 (modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif)
- **AINSI que les installations non conformes ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement suite aux contrôles prévus à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012.**

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1886	1979
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2930	3043
Taux de conformité en %	64 %	65 %

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des investissements réalisés durant l'exercice budgétaire 2016 est de 11 700 € (logiciel SPANC)

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Néant	

Annexe 1 : compétence facultative entretien des installations d'assainissement non collectif

BORDEREAU DES PRIX (année 2016)

	Tarif HT
Vidange et nettoyage d'une fosse	
<i>volume inférieur ou égal à 1500 l</i>	142,00 €
<i>volume entre 1501 l et 3000 l</i>	167,00 €
<i>les 1000 l supplémentaires au-delà de 3000 l</i>	22,00 €
<i>les 10 m supplémentaires de tuyaux d'aspiration au-delà de 50 m</i>	4,50 €
<i>déplacement sans intervention (absence ou regard non dégagé)</i>	100,00 €
Traitement des matières de vidange	
<i>le m3 traité lorsque la concentration en MES < 40g/L</i>	40,00 €
<i>le m3 traité lorsque la concentration en MES >40g/L</i>	66,50 €
Vidange et nettoyage d'un bac à graisse en même temps que la fosse	
<i>volume inférieur ou égal à 200 l</i>	40,00 €
<i>volume entre 201 et 500 l</i>	60,00 €
<i>volume supérieur à 500 l</i>	75,00 €
Vidange et nettoyage d'un bac à graisse en dehors d'une vidange de fosse	
<i>volume inférieur ou égal à 200 l</i>	140,00 €
<i>volume entre 201 l et 500 l</i>	160,00 €
<i>volume supérieur à 500 l</i>	180,00 €
Nettoyage d'un préfiltre séparé, d'un décoloïdeur ou d'un filtre épurateur	
<i>en même temps que la vidange de fosse</i>	19,50 €
<i>en dehors de la vidange d'une fosse</i>	118,00 €
Vidange et nettoyage d'une microstation	
<i>par tranche de 1000 l</i>	118,00 €
Pompage d'un puits perdu ou d'un puits d'infiltration	
<i>par tranche de 1000 l</i>	40,00 €
Curage et débouchage de canalisation	
<i>en même temps que la vidange de fosse</i>	1,47 €
<i>en dehors de la vidange d'une fosse</i>	19,60 €
Curage et nettoyage des drains d'infiltration en même temps que la vidange de la fosse	
<i>le mètre linéaire</i>	1,47 €
Frais de gestion	
<i>forfait par installation</i>	10,00 €
Intervention hors campagne de regroupement	Majoration des tarifs de 35 %

TVA à 10 % pour les habitations de plus de 2 ans

TVA à 20 % pour les habitations de moins de 2 ans

Annexe 2 : compétence facultative entretien des installations d'assainissement non collectif

BORDEREAU DES PRIX (année 2017)

	Tarif HT 2017
Vidange et nettoyage d'une fosse	
<i>volume inférieur ou égal à 1500 l</i>	143,28 €
<i>volume entre 1501 l et 3000 l</i>	168,50 €
<i>les 1000 l supplémentaires au-delà de 3000 l</i>	22,20 €
<i>les 10 m supplémentaires de tuyaux d'aspiration au-delà de 50 m</i>	4,54 €
<i>déplacement sans intervention (absence ou regard non dégagé)</i>	100,90 €
Traitement des matières de vidange	
<i>le m3 traité lorsque la concentration en MES < 40g/L</i>	selon convention départementale 40,85 € en 2017
<i>le m3 traité lorsque la concentration en MES > 40g/L</i>	selon convention départementale 67,90 € en 2017
Vidange et nettoyage d'un bac à graisse en même temps que la fosse	
<i>volume inférieur ou égal à 200 l</i>	40,36 €
<i>volume entre 201 et 500 l</i>	60,54 €
<i>volume supérieur à 500 l</i>	75,68 €
Vidange et nettoyage d'un bac à graisse en dehors d'une vidange de fosse	
<i>volume inférieur ou égal à 200 l</i>	141,26 €
<i>volume entre 201 l et 500 l</i>	161,44 €
<i>volume supérieur à 500 l</i>	181,62 €
Nettoyage d'un préfiltre séparé, d'un décoloïdeur ou d'un filtre épurateur	
<i>en même temps que la vidange de fosse</i>	19,68 €
<i>en dehors de la vidange d'une fosse</i>	119,06 €
Vidange et nettoyage d'une microstation	
<i>par tranche de 1000 l</i>	119,06 €
Pompage d'un puits perdu ou d'un puits d'infiltration	
<i>par tranche de 1000 l</i>	40,36 €
Curage et débouchage de canalisation	
<i>en même temps que la vidange de fosse</i>	1,48 €
<i>en dehors de la vidange d'une fosse</i>	19,78 €
Curage et nettoyage des drains d'infiltration en même temps que la vidange de la fosse	
<i>le mètre linéaire</i>	1,48 €
Frais de gestion	
<i>forfait par installation</i>	10,00 €
Intervention hors campagne de regroupement	Majoration des tarifs de 35 %

TVA à 10 % pour les habitations de plus de 2 ans

TVA à 20 % pour les habitations de moins de 2 ans